

LE CANAL

Journal communautaire-Propulsé par le POPIR

Vol. 3, no 1 Automne 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU POPIR COMITÉ LOGEMENT

ON LÂCHE RIEN!

Une quarantaine de membres du POPIR-Comité Logement se sont réunis le 12 juin dernier dans les locaux de la Coalition de la Petite-Bourgogne afin d'échanger sur les bons et moins bons coups de l'année et de discuter des priorités pour l'année à venir!



La campagne À qui la ville? et l'occupation d'un terrain à St-Henri : un moment marquant de 2013

Parmi les bons coups du POPIR en 2013, plusieurs ont souligné la campagne À qui la ville et l'occupation d'un terrain à St-Henri, mais surtout le gain important que ces actions nous ont permis de remporter, soit la mise en réserve de deux terrains dans le quartier. En effet, c'est suite à l'occupation qui aura duré 6 jours et à l'implication des militantes et militants que l'arrondissement a fait l'annonce de la réservation de deux terrains pour des fins de logements sociaux tout juste avant les élections.

Les membres présents à l'assemblée ont donc convenu unanimement de poursuivre le travail de mobilisation afin d'obtenir une ré-



serve de terrains et de bâtiments vacants à l'échelle de la ville de Montréal. Le POPIR a d'ailleurs déjà participé à une action à l'Hôtel-de-Ville avec les tables de quartier de Montréal et le FRA-PRU, en juin dernier. Suite à cette action, une résolution unanime a été adoptée par les élu-e-s dans le but d'entamer un travail de réflexion afin de développer une stratégie pour la mise en réserve de terrains et bâtiments. Bien que peu

contraignante, cette résolution est certainement un pas dans la bonne direction.

Dans la même lignée, nous avons eu des échanges animés au sujet de notre priorité pour le développement du logement social dans le quartier. Cette année, le POPIR revendique la construction de 3000 unités de logements so-

ciaux, mais affirme en plus que des condos, y'en a trop! En effet, l'assemblée générale s'est engagée à se mobiliser afin qu'il ne se construise plus de condos dans le Sud-Ouest dans le but de

protéger le parc de logements existant et de favoriser le développement de nouveaux logements sociaux.

La lutte pour la défense des droits des locataires s'intensifie!

En plus d'œuvrer aux développements de logements sociaux, l'assemblée générale a réaffirmé l'importance d'investir temps et énergie afin que

les droits des locataires soient respectés. Pour ce faire, le POPIR poursuivra son implication dans la campagne contre les délais injustes à la Régie du logement avec Projet Genèse et d'autres comités logements. En plus, pour la première fois de son histoire, les membres ont décidé que le POPIR deviendrait membre actif du Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ), qui revendique notamment le gel des loyers et un registre des baux.

On veut se revoir!

Finalement, le POPIR maintient son travail contre la transformation des quartiers Petite-Bourgogne, en y assurant le suivi du développement de Griffintown, St-Henri en y poursuivant la lutte contre la transformation de la Canada Malting en condos et Ville-Émard/Côte-St-Paul afin qu'il s'y développe un projet de logement social pour les familles. Dans le but de permettre aux militantes et aux militants de s'impliquer encore plus dans le plan d'action, l'assemblée générale a décidé qu'une seconde assemblée se tiendrait en cours d'année!

Encore une grosse année en perspective! Une année de lutte, d'échange et de solidarité!

PROBLÈME DE LOGEMENT?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

5 1 4 - 9 3 5 - 4 6 4 9

HISTOIRE POPULAIRE DE MONTRÉAL

JACQUES CARTIER, UN HÉRO?

Dans le Sud-Ouest de Montréal, au beau milieu d'un parc de St-Henri, se trouve une statue érigée en l'honneur de Jacques Cartier, reconnu comme celui qui aurait découvert la Nouvelle-France et fondé Montréal. Sur le pied de la statue on peut lire : « Il prit possession de toutes les terres au nom du Roi, son maître, et baptisa ce territoire Nouvelle-France ». Ne devrait-on pas aujourd'hui questionner la légitimité d'honorer un colonisateur blanc, qui s'est approprié les terres habitées par les Premières Nations. Est-il légitime de considérer ce personnage et tant d'autres comme des représentants importants de notre histoire collective et ce, sans reconnaître les torts causés aux populations autochtones? Cette statue glorifie un faux héros qui n'était rien de plus qu'un aventurier, friands d'or, de richesse et de gloire.

Jacques Cartier a été envoyé dans le Nouveau-Monde par le Roi François de France dans le but de découvrir une route vers les îles et les territoires d'Orient, riches en or et autres matières précieuses. S'il échouait dans la découverte d'une route vers l'Asie, il devait rapporter le plus de richesses possibles, surtout de l'or, comme l'avaient fait les Espagnols en Amérique du Sud. Les trois voyages de Jacques Cartier furent des échecs. Lors de son premier voyage, en 1534, il explora les côtes de Terre-Neuve et le golfe du St-Laurent où il fit la rencontre d'un chef Iroquois, Donnacona. Bien que leur rencontre fût cordiale, la décision de Cartier d'enlever les deux fils du chef, Domagaya et Taïnoagny, afin de les amener en France, rompu les relations pacifiques avec le groupe.

Lors de son second voyage, en 1535, Cartier est de retour accompagné des fils de Donnacona qui lui indiquent l'entrée du St-Laurent. Il est alors convaincu d'avoir trouvé une route qui le mènera dans l'océan Pacifique, vers les richesses de l'Orient. Bien que Cartier ait ramené les fils de Donnacona sains et saufs, les relations continuent à s'envenimer, les présents offerts à la communauté ne suffisant pas à effacer l'amertume laissée par le kidnapping des fils du chef. Cartier continu sa route vers Hochelaga (aujourd'hui, Montréal) et escalade une montagne qu'il rebaptisera Mont Réal. L'hiver et les glaces emprisonnent Cartier et son équipage dans le fort construit près de Stadacona. Au printemps, il entreprend le voyage du retour avec encore plus d'otages, Donnacona lui-même, ses deux fils, trois autres autochtones ainsi que quatre enfants qui seront offerts au Roi de France. Tous sauf un mourront moins de cinq ans après leur arrivée en France.

En 1541, Cartier et une flotte de cinq bateaux et 1500 hommes effectuent un ultime voyage afin d'établir le Nouveau-Monde. Arrivé à Stadacona, le navigateur fait la rencontre du nouveau chef, Agona, qu'il ne réussira pas à convaincre du sort de ceux qu'il a laissés en France. Face à la réaction des Iroquois, Cartier quitte Stadacona et établit le fort Charlesbourg-Royal. Le fort est assiégé tout l'hiver durant par le groupe iroquois. Le printemps arrivé, Cartier et son équipage retournent en France, la coque des bateaux chargée de ce qu'ils croyaient être de l'or et des diamants trouvés sur les berges du St-Laurent.

De retour en France, le trésor rapporté par le navigateur se révèle être de la camelote : du quartz et du mica. Il appert que le Canada ne recèle pas de trésors justifiant le coût astronomique du voyage. L'exploration française dans le Nouveau-Monde sera suspendue pour une période de 70 ans.

PEOPLE'S HISTORY OF MONTREAL

JACQUES CARTIER. A HERO?

In a park in Saint Henri, there is a statue in honour of Jacques Cartier, the 'discoverer of New France' and the 'founder' of Montreal. On one side we read: "He took possession of all the land in the name of the king, his master, and called it New France." Today we must ask how a land that pre-existed could be 'discovered,' and we must question how a white colonialist European could come and take possession of land that did not belong to him. Should we honour him for that and should we accept that as a legitimate and important part of our collective heritage without acknowledging the subsequent dispossession of The First Nations people? This statue glorifies a false hero who was nothing more than an adventurer, looking for gold and riches and glory.

Jacques Cartier made three voyages to the 'New World' and in none was he successful in his goals; all three voyages were commissioned by King François of France who authorized Cartier to "discover certain islands and lands of the Orient where it is said that a great quantity of gold and other precious things are to be found." If no route could be found, then Cartier was to seek out riches, especially gold, as the Spanish had found in South America. On the first voyage in 1534, he reached and explored parts of Newfoundland, areas now the Canadian Atlantic provinces and the Gulf of St. Lawrence. There he established good relations with an Iroquois group and their chief, Donnacona, based in Stadacona, (now Quebec city). However, his actions eventually angered them. On his return voyage that year, he kidnapped Donnacona's two sons, Domagaya and Taïnoagny and brought them to France.

On his second voyage in 1535, Cartier returned with Donnacona's sons and was guided by them to the entrance of the St. Lawrence river which he had missed on the first voyage. He was convinced that he had found an inland route to the Pacific Ocean and thus to the riches of the Orient. But relations between Cartier and Chief Donnacona soured again. The gifts from the French King were not enough to erase the reservations the chief felt following his sons' kidnappings. Cartier continued on to Hochelaga (now Montreal). He climbed the mountain there which he named Mount Réal. Winter ice stranded Cartier at the small fort the French had built near Stadacona, and, when the river cleared of ice in the Spring, Cartier sailed home, taking with him more kidnap victims - the same 2 sons again, along with their father,

Donnacona, 3 other Iroquois, and 4 children who had been 'gifted' to the King of France. All but one died within 5 years in France.

In 1541, on what was his third and final trip, Jacques Cartier set sail with 5 ships and 1,500 men and instructions to settle the 'New World'. On returning to Stadacona in 1541, Cartier met with the new Iroquoian chief Agona. His lies about the fate of those he had kidnapped to France did not convince the Iroquois. They were outraged and so Cartier decided to abandon the fort at Stadacona and built a new fort, Charlesbourg-Royal. Throughout the winter of 1541-1542, the Iroquoians had kept the fort at Charlesbourg-Royal under siege. In Spring of 1542, Cartier abandoned Charlesbourg-Royal and set out for France with a supply of what he believed was gold and diamonds gathered from the shores of the St. Lawrence River.

Back in France, the King was ecstatic over the cache of 'gold and diamonds' Cartier had brought with him. Ironically, the gold turned out to be worthless iron pyrite - fool's gold. The diamonds were nothing but quartz. Canada apparently offered nothing which would compensate for the money spent to finance the voyages. No more commissions were granted to Jacques Cartier and French exploration in the New World was suspended for seventy years.



L'AFFAIRE BRENTAG

LA SUITE, OU COMMENT SAUVER ET ENSUITE PERDRE UN BÂTIMENT

Par Daniel Guilbert

La Brenntag, ou plutôt l'ancienne Standard Chemical, est l'ancienne usine voisine de la Canada Malting. Rappelons-nous qu'elle a subitement fermé ses portes en 2003 et qu'on vise à y développer un projet de quelques 700 condos.

Le bâtiment a fait l'objet d'une demande de démolition le 3 avril dernier. Le POPIR-Comité Logement, la table de quartier Solidarité St-Henri, le RÉSO ainsi que moi-même, nous sommes alors opposés à la démolition lors de l'assemblée du comité de démolition, composé majoritairement de citoyen-ne-s.

Selon les propriétaires du terrain, il est nécessaire de démolir le bâtiment afin de décontaminer le sol. Par contre, suite à un échange de questions-réponses, il a été dévoilé qu'il était possible de décontaminer sans démolir, en installant des pieux sous les structures. On a aussi questionné le désir de la compagnie de faire décontaminer à une telle profondeur qui répondait aux normes d'usage résidentiel. Ne s'agissait-il donc pas d'une préparation fortuite pour le futur projet de condos malgré le fait que ce projet n'avait même pas encore été approuvé?

Les arguments contre étaient qu'il s'agissait d'un des derniers bâtiments industriels datant du début du 20e siècle dans cette partie du Canal (moi-même); qu'il semblait être une façon de donner le feu

vert au projet de condos tant contesté (le POPIR et Solidarité Saint-Henri); et finalement qu'il y avait une pénurie d'espaces industriels dans le Sud-Ouest, grâce entre autre au taux élevé de conversion en condominiums (le RÉSO).

Après une période de délibération, la décision fut unanime : on n'accorderait pas de permis de démolition pour la Brenntag. Plus tard dans la soirée, on a aussi refusé d'accorder un permis de démolition pour une partie des maisons anciennes de Griffintown, un autre ensemble menacé de démolition, grâce principalement à la pression du public. Un des membres du comité est même venu nous voir par la suite pour nous remercier d'être présent, puisque ça démontrait l'intérêt du public, ce qui les aidait à prendre une décision. La preuve : à la toute fin, le permis de démolition d'un duplex sur la rue Centre à Pointe-St-Charles, avec un certain intérêt patrimonial, a même été refusé parce que quelques personnes se sont opposées spontanément. Le propriétaire ne s'était même pas présenté, tant qu'il était sûr que sa demande serait approuvée!

La morale de cette belle victoire est qu'il est possible de gagner des batailles, à la condition de présenter un front uni et de se battre.

Le hic, c'est que les propriétaires peuvent aller en appel et que le comité d'appel est composé de nul

autre que le conseil d'arrondissement (les élus du quartier). Historiquement, ce comité d'appel a la réputation de passer par-dessus les décisions émises par le Comité d'études des demandes et il a souvent tendance à prendre parti pour le promoteur. Le promoteur se présente avec des avocats et argumente de telle façon que le conseil n'a pas d'autres choix que de lui accorder un permis de démolition, au risque de se faire poursuivre.

La date de la séance du conseil de l'arrondissement pour entendre l'appel du cas de la Brenntag était le 10 juin 2014. Trois personnes se sont présentées pour s'opposer à la démolition, dont moi-même, Solidarité Saint-Henri et le RÉSO. Par contre, la Brenntag était



représentée par au moins six personnes. Chaque séance débute avec une présentation à voix haute d'un résumé improvisé de la documentation fournie par le propriétaire. Cette lecture est faite par un fonctionnaire, qui prend habituellement parti pris pour la volonté du promoteur et ou (dans ce cas-ci) le propriétaire, et s'adresse au conseil. Il est difficile de ne pas remarquer comment on semble choisir principalement les points qui dévaluent le bâtiment en question. Voici certains arguments douteux qui ont été présentés pour justifier la démolition du bâtiment : l'ancien bâtiment contre le canal qui date du début du 20e siècle n'avait aucune valeur patrimoniale sans la présence de la Canada Malting (absurde puisque la Canada Malting est effectivement toujours là... est-ce qu'on prévoit effectivement démolir la Canada Malting dans un futur proche?); que l'ancien bâtiment avait perdu sa valeur architecturale puisqu'on lui avait apparemment enlevé quelques rangées de briques (chose que j'ai plus tard argumenté qui était faux, puisque je l'avais comparé à des photos d'époque); que le bâtiment lui-même était pollué puisque l'intérieur était peint avec de la peinture au plomb (un problème traditionnellement résolu par le sandblasting); et que le sol était pollué dessous les bâtiments. Personne ne doutait de ce dernier point, et personne n'était contre la décontamination du terrain.

Pierre Morrissette du RÉSO a ensuite pris la parole pour faire valoir comment il y avait une pénurie de bâtiments industriels dans le Sud-Ouest, et a rappelé la possibilité de décontaminer sous les bâtiments sans démolir un bâtiment qui semblait être encore utilisable pour d'autres fins. Suite à cette présentation, le maire Dorais, avant même que la décision finale soit livrée, est figurativement monté sur ses grands chevaux et a livré un long discours sur l'absurdité de demander à la compagnie de faire des dépenses supplémentaires pour sauver le bâtiment. Ce parti pris évident pour la compagnie au lieu des besoins du quartier mérite d'être souligné. Comme si la Brenntag, une multinationale, n'avait pas les moyens financiers de décontaminer sans démolir! Selon Pierre Morrissette, la Brenntag a d'ailleurs été subventionnée par la Ville pour son déménagement à Lachine.

Shannon Franssen de Solidarité Saint-Henri a ensuite pris la parole et a fait remarquer que la décision du conseil était prise à l'avance, puisqu'un document non-signé déclarant la décision finale avait été laissé dans le cartable à l'entrée. Dorais, visiblement choqué, a finalement répondu que ceci était tout à fait normal, et que le conseil avait toujours la possibilité de changer d'idée pendant le cours de la soirée.

Mais, après délibération, malgré le fait que le maire avait participé l'automne passé aux forums du RÉSO qui avaient sonné l'alerte au manque de zones d'emplois dans le Sud-Ouest, malgré le fait qu'un autre des membres du conseil était présidente du Comité d'études de demandes de démolition qui avait voté de façon unanime de ne pas accorder de permis de démolition; malgré le fait qu'on a déclaré vouloir protéger le patrimoine industriel du bord du Canal Lachine et qu'il aurait été possible de décontaminer sans démolir, le conseil a repris mot pour mot le document glissé dans le cartable et a voté de façon unanime l'octroi d'un permis de démolition.

Mais le clou de la soirée a été quand, en sortant de l'édifice, je suis allé parler aux cadres de la Brenntag pour découvrir que le promoteur du méga-projet de condos avait assisté à la soirée et jasait maintenant avec ceux qui avaient affirmé que les deux projets n'étaient pas reliés.

La morale de cette histoire, c'est qu'on va toujours se faire avoir et que le système est foncièrement biaisé. Il faut se battre collectivement si on veut avoir gain de cause, comme l'a fait la population de Pointe-St-Charles pour le Bâtiment 7.

La Brenntag a bel et bien été démolie le 22 août 2014

DE L'ESPOIR POUR LE NEGRO COMMUNITY CENTER

H O P E AT THE NCC RALLY

Par Michael Farkas, Directeur, Youth In Motion

Le samedi 24 mai les percussions afrobrésiliennes de Zuruba ont accompagné la foule qui a traversé le parc Oscar-Peterson pour montrer son soutien au NCC. Plus de 150 membres de la communauté ont demandé un moratoire ainsi que de faire partie des prochaines étapes de décisions concernant le site. Les résident-e-s veulent que leur voix compte et veulent être au courant.

Animateurs et invités d'honneur ont chacun à leur tour exprimé l'espoir de revitaliser le NCC plutôt que de le voir rejoindre les rangs des vestiges historiques tombés et pulvérisés par le temps. On se souvient d'autres monuments noirs; celui-ci pourrait bien rentrer dans l'histoire comme un "il était une fois le NCC Charles Este", où les gens s'épanouissaient et se réunissaient comme dans un deuxième chez-soi, au cœur de la Petite-Bourgogne, où camaraderie et ressources étaient au rendez-vous. Cela semble irréversible, mais il y a de l'espoir en autant que nous, les résident-e-s et les intervenant-e-s communautaires, gardons l'espoir d'une revitalisation qui reflètera les besoins des gens et qui s'épanouira dans les années à venir.

Nous demandons au Conseil d'arrondissement de nous aider pour que ce site soit conservé par la communauté noire et qu'un nouveau centre moderne pour les jeunes et une nouvelle génération de résidents puisse y ouvrir ses portes bientôt.

On Saturday May 24th, a noisy and festive bunch, lead by Zuruba, an Afro-Brazilian percussion band, marched through Oscar-Peterson Park to show support for the NCC. Over 150 people representing the community demanded a moratorium, and a chance to get involved in the next steps of decisions about the future of the site. Residents want to be heard and want to know what will come next.

Speakers and special guests came out to express their hope to revitalize the NCC instead of letting it become another historical relic fallen and pulverized by time. Remembering other Black landmarks, this one looks as though it will inevitably go down in history as "once upon a time here sat the NCC Charles Este Cultural Centre", where people thrived and gathered in their second home in the heart of the Little Burgundy, where they would find fellowship and resources. This seems irreversible but there is hope as we,



residents and community organizers, families and businesses, hope for a renewal that will reflect peoples' needs and that will flourish for years to come. We ask the Borough Council for help in ensuring that this piece of land will remain within the Black community and will re-open soon as a new and modernized centre for youth and a new generation of residents.

L'ODAS UN ORGANISME QUI PEUT VOUS AIDER!

Par Agathe Melançon



L'ODAS (l'organisme d'aide aux sans emploi) est situé dans la Petite Bourgogne, et oeuvre à la défense des droits des personnes assistées sociales depuis 1965. Ce n'est pas un club de recherche d'emploi, mais plutôt de référence et de soutien pour les bénéficiaires de l'aide sociale : « L'ODAS-Montréal est un organisme communautaire voué à la protection des intérêts des personnes assistées sociales. Il s'assure que les demandeurs d'aide sociale et les prestataires reçoivent les sommes auxquelles ils ont droit ». Donc, l'information jusqu'à la référence d'un avocat peut être offerte mais surtout de l'écoute et de la solidarité tout au long des démarches! C'est une équipe sympathique, accueillante et qui offre un bon soutien.

Les gens peuvent devenir membre pour la mo-

dique somme de 2 dollars, montant symbolique quand on pense à tous ce qu'ils font. Les membres sont invités à participer à des rencontres appelées « jeudis d'information » avec collation fournie (biscuits et café). De plus, ils reçoivent chez eux un petit journal.

Il n'est pas nécessaire d'être membre pour recevoir leurs services, devenir membre c'est un plus!

ODAS

2515, rue Delisle, local 209

514-932-3926 / odas@bellnet.ca

LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Qc) H4C 1R3
514-935-4649

Éditeur: POPIR Comité-Logement
www.popir.org

Impression: Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande

partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve

le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus. Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)
S.V.P. Partager ou recycler

ITINÉRANCE DANS LE SUD-OUEST

AUGMENTATION DE L'ITINÉRANCE OU DE L'INTOLÉRANCE?

Des personnes en situation d'itinérance, il y en a des milliers à Montréal. Difficile de savoir combien exactement, puisque l'itinérance est souvent invisible. Des femmes qui dorment chez des connaissances, un jeune homme qui dort dans sa voiture... Peu importe le nombre exact, trop de personnes sont sans domicile fixe. Dans le Sud-Ouest, le sujet est chaud dans le milieu communautaire. D'un coup, les fonctionnaires de l'arrondissement et des intervenant-e-s communautaires sonnent l'alarme : il y un « problème » d'itinérance dans le secteur. Tiens donc... maintenant que Chapam, Samcon et Forgue « revitalisent » le coin à grand coup de condos, maintenant que les nouveaux résidents sortent au Ludger après un rasage de près chez Notorious, alors qu'on ne parle plus de la Petite-Bourgogne et de St-Henri mais de Griffintown et du Quartier du Canal, il y aurait un problème d'itinérance. L'espace public doit être nettoyé afin d'assurer que l'expérience Canal Lachine soit la plus aseptisée possible. La même chose se produit avec les travailleuses du sexe dans Hochelaga-Maisonneuve et les jeunes de la rue autour du Carré Berri. Plus de place pour vous dans les quartiers centraux; Montréal sera propre et confortable pour les touristes et les yuppies. Entre Sergakis qui les violente, Bergeron qui voudrait les renvoyer on ne sait où en bus et les refuges qui doivent fermer des lits faute de financement, les temps sont de plus en plus durs pour le monde de la rue. Afin d'y voir plus clair, petit échange avec l'équipe de travail de rue du TRAC.

L'itinérance: de quoi on parle au juste?

D'entrée de jeu, il est important pour l'équipe du TRAC de définir de quoi on parle lorsqu'on soulève la question de l'itinérance. Cette réalité ne peut être séparée de celle de la précarité. Les personnes en situation d'itinérance le sont parce qu'elles n'ont pas les moyens de se loger adéquatement. Elles doivent donc se déplacer, d'un refuge à un autre, chez des connaissances et durant l'été, d'un parc à un autre. Il y a aussi un déplacement de personnes précaires d'un quartier à un autre, qui malheureusement se rendent vite compte que le Sud-Ouest n'est pas plus abordable que leur quartier d'origine. Pour l'équipe de travail de rue du TRAC, l'embourgeoisement des quartiers centraux n'est pas étrangère non plus à l'augmentation de l'itinérance. En effet, de plus en plus de personnes ont de la difficulté à se loger parce que les loyers augmentent, que les nouveaux propriétaires reprennent les logements, les transforment. Une intervenante s'interroge : « Y a-t-il vraiment une problématique accrue de l'itinérance, ou parle-t-on d'une augmentation de l'intolérance? ». En effet, avec l'arrivée d'une nouvelle classe socio-économique dans les quartiers populaires, certaines situations qu'on tolérait deviennent inquiétantes,

voir inacceptables. On ne se sent pas à l'aise d'être au parc si une personne dort sur un banc, on n'aime pas se faire demander de la monnaie à la sortie d'un commerce... cette cohabitation difficile cause une augmentation des plaintes et par ricochet, rend l'itinérance plus visible.

Le sentiment d'urgence à régler la problématique d'itinérance dans le Sud-Ouest est directement lié à cette transformation des quartiers. Les gens d'affaires et promoteurs qui investissent dans le secteur désirent que l'image du Sud-Ouest soit

celle qu'ils publicisent. Et ceux et celles qui s'y installent désirent y trouver ce qu'on leur a fait miroiter. Et bien sûr, les fonctionnaires et élu-e-s ont souvent une oreille beaucoup plus attentive lorsqu'il est question d'investissements et d'une population aisée que face aux personnes précaires.

Seringues à la traine et itinérance

Sur cette question, l'équipe de travail de rue est formelle : la problématique des seringues à la traine n'est pas inhérente à la question de l'itinérance. En effet, ce n'est vraiment pas toutes les personnes en situation d'itinérance qui consomment des drogues ni des drogues par injections. La question des seringues à la traine est une question de santé publique. Si on s'obstine à ne



pas offrir des bacs pour se débarrasser des seringues, des sites où il est possible de consommer dans un espace sécuritaire et que les personnes qui consomment subissent de la répression, on ne peut s'attendre à ce qu'il n'y ait plus de seringues dans les espaces publics.

Quelles solutions?

En conclusion, les travailleuses et travailleurs de rue identifient des solutions concrètes afin de s'attaquer à la question de l'itinérance. Des solu-

tions qui passent d'abord par l'amélioration des conditions de vie de la population, par exemple en augmentant les prestations d'aide sociale. Il faut aussi adopter des mesures politiques pour le développement du logement social mais aussi pour financer les organismes qui interviennent en itinérance comme les refuges et les centres de jour. Finalement, les travailleuses et travailleurs de rue croient dans la concertation locale et la mobilisation, mais que les besoins des personnes directement concernées doit guider les actions.

Qu'est-ce que le TRAC?

Travail de Rue/Action Communautaire (anciennement Travail de Milieu Jeunesse sud-ouest) est un organisme qui vient en aide aux jeunes en difficulté dans les quartiers défavorisés du sud-ouest de Montréal depuis 1987. Un site d'échange de seringues a été créé pour répondre aux besoins criants d'une population UDI (utilisateurs de drogues injectables) dans le Sud-Ouest et le quartier Verdun. Ainsi, des actions de réduction des méfaits sont développées depuis, permettant de travailler sur un ensemble d'enjeux entourant les infections transmissibles sexuellement et par le sang (itss).

Le TRAC compte sur une équipe de 7 travailleurs de rue, 1 travailleuse de milieu ITSS ainsi que 2 intervenantes au site fixe, qui rejoignent des centaines de personnes chaque année. Par le biais d'une pratique généraliste, l'organisme intervient sur diverses réalités : toxicomanie, relations amoureuses entre ados, situation de crise, jeunes parents, etc. Toutes ces actions sont confidentielles et menées dans une approche volontaire.

www.letrac.org

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DE SON ORIGINE À MAINTENANT

Par Norman Laforce

La propriété privée est une des causes des problèmes de logements. Selon ce principe, les propriétaires sont libres de disposer à leur guise de leur terrain et des immeubles qu'ils possèdent. Tenter d'en expliquer les origines n'est pas une mince affaire.

Dans la Grèce antique, Héraclide de Pont, disciple de Platon, nous rapporte la description des repas communautaires à Crète. Le fruit des récoltes est alors collectivisé et distribué équitablement. Dans certaines communautés, la maison n'est pas individuelle, mais commune.

La propriété en tant que possession est véritablement une action élémentaire fondée sur un pouvoir total, opérant à la fois d'une manière immédiate et absolue. La possession n'a en effet nul besoin des pouvoirs mentaux supérieurs pour se manifester, surtout s'il s'agit de la mainmise brutale et inévitable du "chef" du groupe ou plus tard de l'État.

Au dixième (Xe) et onzième (XIe) siècle, le système économique et politique est organisé selon les relations qui unissent les propriétaires terriens, les seigneurs, à ceux qui exploitent la terre, les serfs. Il s'agit d'une relation de codépendance, qui repose sur des obligations et des responsabilités clairement établis.

Durant sa vie, le serf dispose de son manse, parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir sa famille, avec la permission de son seigneur. Mais à sa mort, tous ses biens reviennent au seigneur et il ne peut faire de testament : c'est la mainmorte. Pour y échapper, les enfants peuvent vivre sous le même toit que leurs parents même après le mariage et continuer à exploiter la terre après le décès de leurs parents.

Dans la zone méditerranéenne, on observe un mouvement de concentration des propriétés dès le Xe siècle, notamment au détriment des alleux paysans; des terres ne relevant pas d'un fief seigneurial, donc libres de redevance et pas soumis aux devoirs de la féodalité. En Italie du Nord, le

mouvement est particulièrement noté dans la remise de propriétés paysannes aux églises à cause de la pratique du prêt sur gage. En Catalogne, le mouvement se fait au profit non seulement des églises, mais aussi de l'aristocratie des comtes et vicomtes. Les seigneurs propriétaires ont toujours eu à la fois des droits et des obligations en cette matière.

Avec la montée du système capitaliste déjà très présent dans le système féodal, un mouvement s'amorce en Angleterre, la révolution industrielle remplace la féodalité, un énorme mouvement de gentrification industrielle s'amorce et qui jette à la rue des milliers de paysans qui vivaient sur ces terres depuis des siècles, et qui pour survivre devient une main-d'œuvre bon marché.

LA PENSÉE CRITIQUE

La propriété privée est objet de débat depuis de nombreuses années. Après tout, n'est-ce pas un droit fondamental que de pouvoir se loger, n'y en va-t-il pas de la survie même d'une personne? En 1642 durant la guerre civile anglaise, les Diggers ou 'Vrais Niveleurs' (true levellers) groupe mené par William Everard qui avait servi dans la New Model Army, tentent de se réapproprier les terres privées. Selon le groupe, il est possible d'abolir les classes sociales en collectivisant les terres et en abolissant la propriété privée. Le groupe résiste durant une année et tente de rallier la population à travers l'Angleterre à leur cause. Malheureusement, l'organisation est rapidement supprimée et l'État deviendra le plus ardent défenseur de la propriété privée.

En France, le 21 mars 1804 en vertu du Code Napoléon, la propriété privée est promulguée au rang de droit absolu, sacré. Ceci entraîne de nouvelles critiques, notamment de la part du philosophe Denis Diderot qui fera remarquer que la source de nombreuses guerres est la prétention à une même propriété.

De nombreux autres intellectuels développerons

des théories critiques sur la propriété : Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) avec son ouvrage : Qu'est-ce que la propriété ? et sa célèbre phrase « La propriété, c'est le vol »; Karl Marx (1818-1883) dans le capital: « La propriété privée nous a rendus si stupides et si bornés qu'un objet n'est nôtre que lorsque nous le possédons »; Friedrich Engels dans L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État, dans lequel il explique que c'est dans la division de la société en classes sociales qu'est née la propriété privée.

Mentionnons aussi Pyotr Kropotkin, son livre Conquête du pain, et Mikhail Bakounin avec Étatisme et Anarchie sur le sujet de la propriété privée dit: "Ainsi, capitalistes et propriétaires terriens n'ont aucun droit moral à la propriété, celle-ci n'étant de fait qu'une fiction légale, créée et maintenue pour eux, par eux, par l'instrument du statu quo oligarchique et de la préservation des privilèges" et finalement Emma Goldman et son ouvrage, Les victimes de la Morale dénonce aussi la propriété.

Est-ce que la propriété privée est utilisée pour contrôler et exploiter; oui, à travers l'impérialisme et le colonialisme de certains pays, plusieurs cultures autochtones se virent imposer le principe de la propriété privée et ont vite vu leur liberté de mobilité se perdre et les conquérants s'autoproclamer propriétaires de leur coin de la planète.

Aujourd'hui avec une gentrification bien ancrée dans plusieurs quartiers, je pense que le principe de la propriété privée ne va pas aller en améliorant le sort des travailleuses, des travailleurs et des plus démunies. Aux États-Unis, on voit de plus en plus de familles entières à la rue, les gens vivent dans des égouts, sous les ponts ou dans des bidonvilles, après que les banques eurent saisi leur maison.

Et voilà pour le petit historique. Il faut quelquefois revoir le passé pour mieux entrevoir l'avenir.

À QUI ST-HENRI?

OPÉRATION POPULAIRE
EN AMÉNAGEMENT

SAMEDI, 4 OCTOBRE 2014

CRCO ST-ZOTIQUE, 75, SIR GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER

10H À 17H

une journée d'ateliers et de réflexion afin de réfléchir à l'aménagement de notre quartier!

LES EXPERTS, C'EST NOUS!

WWW.SOLIDARITE-SH.ORG



La démarche populaire d'aménagement de l'ouest de St-Henri se poursuit! Entre la reconstruction de Turcot, le projet de quelques 600 condos sur la Malting et le méga-hôpital, St-Henri se transforme à une vitesse folle. Pendant ce temps, résidentes et résidents de longue date sont bousculé-e-s et trop souvent laissé-e-s pour compte.

Une opération populaire en aménagement, c'est une façon de planifier l'aménagement d'un quartier en partant de la connaissance et des besoins des gens qui habitent un quartier. Nous vous invitons donc à venir partager votre exper-

tise lors de la journée d'atelier, samedi le 4 octobre!

Les résultats de l'atelier seront mis sur papier par des architectes et urbanistes et présentés aux élu-e-s et fonctionnaires de l'arrondissement.

Pour plus d'information, contactez Solidarité St-Henri au 514-937-9813

Renouveler le bail à quel prix?

Une éditorialiste de La Presse se porte à la défense des propriétaires...voici la réplique du milieu logement!

Par Catherine Tragnée, Regroupement des comités logement et association de locataires du Québec (RCLALQ)

Par son éditorial du 23 juillet 2014 « Renouveler le bail », Madame Laura-Julie Perreault propose un point de vue totalement déséquilibré. Elle témoigne aussi de sa méconnaissance de la réalité québécoise de l'habitation et multiplie, au détriment et aux dépens de notre propre situation, les exemples des autres provinces ... où la situation du logement n'y est pas enviable !

Premièrement, à croire Mme Perreault, le marché de l'immobilier serait soumis à de sévères règles de fixation des loyers de la part de la Régie du logement. Or, ces règles ne sont pas obligatoires et ne s'appliquent que si le locataire ose refuser une augmentation de loyer. À cet égard, selon le dernier rapport d'activités de la Régie du logement, sur les quelques 1,3 millions de logements du Québec, seulement 5092 loyers ont été fixés par ces règles en 2012-2013, lors du renouvellement des baux. On parle donc de moins de 0.1% des loyers. Quant aux demandes en fixation introduites par des nouvelles et nouveaux locataires, suite à un déménagement, elles n'étaient que de 143 pour toute la province! Pas de quoi

écrire à sa mère et pas même au ministre Moreau. Pas de raison non plus pour hurler contre une nouvelle mise en page du formulaire de bail! En outre, les critères de fixation de loyer comportent de nombreux avantages en faveur des propriétaires. Parmi ces avantages, notons que :

- Ils permettent une hausse des loyers lorsque les coûts sont à la hausse mais ne permettent pas l'inverse;

- Relativement aux réparations majeures, ils ne tiennent pas compte de l'impact fiscal des dépenses ni de la majoration des loyers d'une année à l'autre et ni de l'accroissement de revenus ou de baisses de dépenses liés à certains investissements;

-Ils semblent considérer le marché immobilier comme étant strictement à la hausse en incorporant une indexation automatique du revenu net qui vient accroître la valeur de la propriété. Par la majoration du revenu net, ils entretiennent et légitiment la spéculation sur un bien essentiel qu'est le logement.

Par ailleurs, l'introduction d'un dépôt de garanti

supérieur à ce qui est déjà prévu aurait un impact catastrophique sur l'accès au logement et serait une source majeure de conflits pour récupérer son dû. La moindre usure normale du logement serait considérée par les propriétaires immobiliers comme un motif pour garder le dépôt. Alors que de nombreux propriétaires n'entretiennent pas leurs immeubles, il est aisément prévisible qu'ils feraient payer aux locataires les frais de leur propre négligence.

De même, il ne faut pas confondre saleté et choses à réparer avec l'insalubrité. L'insalubrité, c'est quand les lieux représentent une menace sérieuse à la santé ou la sécurité des occupants ou du public. Et ce sont surtout les ménages avec enfants, issus de l'immigration et/ou à faible revenu les victimes des propriétaires négligeants. Voilà un projet pour le ministre Moreau. Ce qu'il faut revoir avec la Régie du logement, au lieu de chercher à appauvrir les locataires, ce sont ses délais scandaleusement longs pour obtenir une première audience à la Régie du logement (sauf dans les cas relatifs au paiement du loyer).

LE REVERS DE LA MÉDAILLE

Par Axel Fournier

Dans son éditorial dans La Presse du 23 juillet 2014, Laura-Julie Perrault a fait un vibrant plaidoyer à la défense des propriétaires d'immeubles à logement qui seraient injustement brimés par le nouveau projet de formulaire de bail (notons que l'Association des propriétaires du Québec le saluait au contraire). Son regard sur la situation se révèle toutefois éminemment partial, et il incombe de regarder le revers de la médaille. L'actuel système de fixation des loyers, bien qu'imparfait, aménage un fragile équilibre entre locataires et propriétaires; le sacrifier pour copier ce qui se fait ailleurs aurait de graves conséquences sur notre équilibre social, tout comme sur notre économie.

Le système prévu par le législateur québécois en matière de fixation des loyers constitue un parfait exemple d'un concept qui s'appelle l'ordre public de protection. Cela signifie que l'Assemblée nationale a perçu un déséquilibre entre deux parties contractantes et a choisi de venir contrebalancer le rapport de force favorable du propriétaire et créant des règles

plus favorables au locataire. L'objectif derrière la loi est encore présent de nos jours, et pour cause : je ne crois pas que les propriétaires de logement soient devenus des citoyens vulnérables; les locataires le sont encore.

Supposons un instant que le souhait de Mme Perrault se réalise et que les « pauvres » propriétaires québécois puissent augmenter le loyer à leur guise afin d'imiter ce qui se fait à Toronto ou Vancouver. Le loyer moyen en 2013 pour un 41/2 dans ces villes était d'environ 1200 \$ par mois (contre 730 \$ dans la région métropolitaine de Montréal). Cela signifierait qu'un locataire travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum devrait consacrer les 3/4 de son revenu brut uniquement pour payer un loyer comme dans les autres métropoles du pays (1200 \$ sur les 1800\$ du salaire brut). Lorsqu'on ajoute l'impôt que doit payer ce travailleur, la nourriture, le chauffage et l'électricité, on comprend bien vite que le modèle des autres provinces serait tout simplement inapplicable à notre réalité économique.

Une conclusion s'impose alors : on ne peut pas augmenter le prix des loyers sans augmenter d'autant les salaires (sinon les gens ne pourront mathématiquement pas arriver et se retrouveront dans la rue). Or, une augmentation des salaires mènera inévitablement le Québec sur une spirale inflationniste qui fera augmenter l'ensemble des prix de tous les biens de consommation. Le salaire des ouvriers qui réparent les logements des propriétaires devra augmenter également afin de compenser les loyers élevés; ce qui fera grimper les coûts des réparations. Nous voilà donc retournés à la case départ. La fixation des loyers, en maintenant le coût du logement bas, évite une spirale inflationniste et protège la société en entier, incluant les propriétaires. Lorsqu'on sait que le loyer moyen a augmenté de 1,7% à Montréal en 2013 (alors que l'inflation n'était que de 0,8 %), force est d'admettre que les règles actuelles ne nuisent pas du tout aux propriétaires, et elles leur profitent même en évitant qu'une bulle immobilière n'éclate et ne leur fasse perdre de l'argent.

Vous voulez en connaître plus sur le logement social?

Vous voulez vous impliquer dans la lutte?

Inscrivez-vous à un atelier sur le logement social!

514-935-4649



VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

La section G du bail : l'éternelle oubliée

Par Axel Fournier

La loi oblige votre nouveau propriétaire à indiquer dans votre bail le prix le plus bas payé par un locataire au cours des 12 mois avant la date d'entrée en vigueur de votre bail. Comme par hasard, plusieurs «oublient» mystérieusement de remplir cette formalité, croyant que cela les immunise contre une tentative de contrôle du prix du loyer.

Ils se trompent : même si la section G du bail n'est pas remplie, le nouveau locataire peut tout de même demander à la Régie du logement de fixer le prix du loyer en fonction du plus bas loyer payé dans les 12 derniers mois.

La section G du bail est relativement méconnue, de nombreux propriétaires omettant de la remplir. Et pourtant, elle est d'une importance capitale pour limiter l'explosion des coûts du logement. Cette section découle de l'obligation du propriétaire prévue au Code civil du Québec de «remettre au locataire un avis indiquant le loyer le plus bas payé au cours des 12 mois précédant le début du bail ou, le cas échéant, le loyer fixé par le tribunal au cours de la même période» (article 1896). Le propriétaire est donc légalement tenu de remplir la section G du formulaire de bail obligatoire.

Section G non-remplie

Qu'arrive-t-il s'il ne le fait pas. Malheureusement, aucune sanction n'est appliquée contre les propriétaires récalcitrants. Cela vient cependant changer le délai qu'a le nouveau locataire pour faire fixer le loyer par la Régie du logement. En temps normal, si le loyer est indiqué, le locataire a 10 jours après l'entrée en vigueur du bail pour tenter un recours. Si le locataire n'a pas reçu un tel avis, le délai est changé : il a deux mois à partir du début du bail. En cas de fausse déclaration de

la part du propriétaire, le locataire dispose alors d'un délai de deux mois à partir de sa connaissance de la fausse déclaration.

Pour limiter le délai de 10 jours, les propriétaires ne sont pas obligés d'écrire l'avis dans la section G du bail, mais ceux-ci doivent à tout le moins donner un avis écrit du loyer le plus bas payé l'année précédente. Prévenir verbalement le locataire du plus bas loyer n'est pas suffisant pour que le propriétaire puisse prétendre remplir ses

La section G du bail est relativement méconnue, de nombreux propriétaires omettant de la remplir. Et pourtant, elle est d'une importance capitale pour limiter l'explosion des coûts du logement.

obligations. La Régie a statué que prévenir verbalement nuisait aux droits des locataires, en les empêchant de se fier sur une preuve écrite.

Recours en fixation

Le fait que vous ayez consenti à un loyer plus élevé en signant votre bail ne change rien : vous pouvez faire fixer votre hausse de loyer par la Régie du logement dès que vous avez en main le loyer payé par l'ancien locataire. Ce recours existe même si la Section G n'a pas été remplie ou rem-

plie incorrectement (le délai est alors de 2 mois de la connaissance du loyer au lieu de 10 jours). À partir du moment où une demande en fixation suit son cours à la Régie, la hausse de loyer est soumise aux mêmes critères que si le locataire ancien était demeuré. Ces critères prévus par le Règlement sur les critères de fixation de loyer limitent l'augmentation aux frais d'exploitation (hausse de taxes municipales et scolaire, assurances, frais d'entretien et de gestion, chauffage et/ou électricité si inclus) ainsi que les coûts de travaux majeurs. Une hausse pourrait néanmoins être plus élevée que si l'ancien locataire était demeuré, mais seulement dans le cas précis où un loyer de faveur était accordé car l'ancien locataire était parent ou employé du propriétaire.

Conclusion : une Section cruciale

Vu les économies substantielles qu'elle peut accorder au locataire, la Section G du bail est un outil qui mérite d'être mieux connu. Il y a fort à parier que demander à son nouveau propriétaire de remplir cette clause peut permettre de réduire le coût du loyer futur. De même, pour éviter les fausses déclarations, il est extrêmement avantageux de connaître le loyer payé par l'ancien locataire de la bouche même de celui-ci. Il n'est donc pas mauvais de prendre contact avec ce dernier avant qu'il ne quitte son logement. De même, nous vous encourageons à laisser une copie du bail dans votre appartement lorsque vous quitterez, afin que le nouveau locataire puisse connaître le montant réel de votre loyer et puisse le faire contrôler à son tour.

À V O S A G E N G A !

o c t o b r e

Samedi, 4 octobre 10h à 17h
Journée d'atelier participatif
sur l'aménagement de St-Henri
GRCS St-Zotique, 75, Georges-Étienne-Cartier

Lundi, 20 octobre
action montréalaise fins des conventions
détails à venir

Jeudi, 23 octobre 11h
manif de Zomblos contre les délais
Injustes à la Régie du logement
Square-Victoria

Vendredi, 31 octobre
manif contre l'austérité
détails à venir

n o v e m b r e

vendredi, 21 novembre
action nationale de visibilité
pour le droit au logement!
détails à venir

Action régionale dans le cadre de la
Commission d'examen sur la fiscalité
québécoise
détails à venir

d é c e m b r e

O n l â c h e r i e n !
D ' a u t r e s a c t i o n s à
v e n i r !